

Pourquoi utiliser ce formulaire

1) Afin d'assurer que l'enquête sur un accident ou un incident est approfondie; 2) afin de déterminer les causes immédiates / directes d'un accident (il faudra prendre des mesures correctives immédiatement); et 3) afin de déterminer les causes de base / sous-jacentes d'un accident, et ce, en vue d'apporter les changements à long terme qui s'imposent en matière de santé et de sécurité.

ÉTAPE 1 – Description de l'accident ou de l'incident

ÉTAPE 2 – Évaluation du potentiel de perte en l'absence de contrôle

Encerclez les lettres qui décrivent le mieux le potentiel de perte si les dangers ne sont pas éliminés ou contrôlés.

Gravité réelle / potentielle

Probabilité d'une récurrence	Décès, invalidité totale permanente ou dommage matériel Plus de 100 000 \$	Blessure avec interruption de travail ou dommage matériel 10 000 \$ à 100 000 \$	Blessure ne nécessitant que de l'aide médicale ou dommage matériel 1 000 \$ à 10 000 \$	Blessure ne nécessitant que des premiers soins ou dommage matériel Moins de 1 000 \$
Souvent	A	D	G	J
À l'occasion	B	E	H	K
Rarement	C	F	I	L

ÉTAPE 3 – Type de contact ou de quasi contact avec l'énergie ou la substance

- Frapper contre (courir dans ou buter contre)
- Tomber à un niveau inférieur
- Attrapé dans (points de pincement ou de prise)
- Coincé entre ou sous (écrasé ou amputé)
- Contact avec (électricité, chaleur, froid, rayonnement, matières caustiques ou toxiques, bruit)
- Frappé par (heurté par un objet en mouvement)
- Tomber au même niveau (glisser et tomber, trébucher)
- Attrapé sur (accroché, pendu)
- Surpression, effort excessif, surcharge

ÉTAPE 4 – Causes immédiates / directes

(A) Pratiques de travail inférieures

- (PTI-1) Utilisation de l'équipement sans autorisation
- (PTI-2) Manque d'avertissement
- (PTI-3) Manque de sécurité
- (PTI-4) Utilisation à la mauvaise vitesse
- (PTI-5) Rendre les dispositifs de sécurité inopérants
- (PTI-6) Enlever les dispositifs de sécurité
- (PTI-7) Utilisation d'équipement défectueux / inapproprié
- (PTI-8) Mauvaise utilisation de l'équipement
- (PTI-9) Mauvaise utilisation de l'équipement de protection individuelle
- (PTI-10) Mauvais chargement
- (PTI-11) Mauvaise disposition
- (PTI-12) Mauvaise technique de levage
- (PTI-13) Mauvaise position pour la tâche
- (PTI-14) Entretien de l'équipement durant l'utilisation
- (PTI-15) Jeux brutaux
- (PTI-16) Soupçonné d'être sous l'emprise de l'alcool ou de drogues
- (PTI-17) Inattention / Négligence
- (PTI-18) Défaut de suivre une procédure de travail précise

(B) Conditions de travail inférieures

- (CTI-1) Barrières ou protecteurs inadéquats
- (CTI-2) Équipement de protection inadéquat / inapproprié
- (CTI-3) Outils, équipement ou matériel défectueux
- (CTI-4) Congestion ou action restreinte
- (CTI-5) Système d'alarme inadéquat
- (CTI-6) Risques d'incendie et d'explosion
- (CTI-7) Mauvais rangement / Désordre
- (CTI-8) Conditions environnementales dangereuses : gaz, poussières, fumée, émanations, vapeurs
- (CTI-9) Exposition au bruit
- (CTI-10) Exposition au rayonnement
- (CTI-11) Exposition aux températures extrêmes
- (CTI-12) Éclairage inadéquat ou excessif
- (CTI-13) Ventilation insuffisante

ÉTAPE 5 – Causes de base / sous-jacentes

Pour faciliter l'utilisation de ce formulaire, les causes de base / sous-jacentes ont été regroupées en catégories. Chaque catégorie (par exemple, FP-1, FP-2, etc.) comprend un certain nombre de sujets précis. Tous les sujets ou toutes les catégories ne s'appliquent pas nécessairement à tous les accidents. Cochez les catégories qui, selon vous, ont le plus contribué à l'accident. N'oubliez pas : Toutes les catégories pourraient s'appliquer, mais trois ou quatre se distingueront comme ayant le plus contribué à l'accident.

5 (A) Facteurs personnels

- (FP-1) Capacités physiques / physiologiques inadéquates
 - Hauteur, poids, dimension, résistance, portée, etc. inappropriés
 - Portée restreinte du mouvement du corps
 - Habileté limitée à soutenir les positions du corps
 - Sensibilité aux substances ou allergies
 - Sensibilité aux conditions extrêmes de température, de bruit, etc.
 - Problème de la vue
 - Problème auditif
 - Autre problème sensoriel (toucher, goût, odorat, etc.)
 - Incapacité respiratoire
 - Autres affections physiques permanentes
 - Invalidités temporaires
- (FP-2) Capacités mentales / psychologiques inadéquates
 - Peurs et phobies
 - Trouble affectif
 - Maladie mentale
 - Niveau d'intelligence
 - Impossibilité de comprendre
 - Mauvais jugement
 - Mauvaise coordination
 - Temps de réaction lent
 - Faible aptitude mécanique
 - Faible aptitude d'apprentissage
 - Mémoire déficiente
- (FP-3) Stress physique ou physiologique
 - Blessure ou maladie
 - Fatigue due à l'intensité ou à la durée de la tâche
 - Fatigue due au manque de repos
 - Fatigue due à une surcharge sensorielle
 - Exposition aux dangers pour la santé
 - Exposition aux températures extrêmes
 - Carence d'oxygène
 - Variation de la pression atmosphérique
 - Restrictions dans les mouvements
 - Taux de glycémie insuffisant
 - Drogues
- (FP-4) Stress mental ou psychologique
 - Surcharge émotionnelle
 - Fatigue due à l'intensité ou à la rapidité de la tâche
 - Demandes extrêmes de jugement / de décision
 - Routine, monotonie, demande de vigilance uniforme ennuyante
 - Demande de concentration / de perception extrême
 - Activités « privées de sens » ou « dégradantes »
 - Instructions / Exigences confuses
 - Exigences / Instructions contradictoires
 - Préoccupation par des problèmes
 - Frustration
 - Maladie mentale
- (FP-5) Manque de connaissances
 - Manque d'expérience
 - Orientation inadéquate
 - Formation initiale inadéquate
 - Mise à jour inadéquate de la formation
 - Instructions mal comprises
- (FP-6) Manque de qualifications
 - Instructions initiales inadéquates
 - Pratique inadéquate
 - Pratique / Tâche irrégulière
 - Manque d'encadrement
 - Révision inadéquate des instructions
 - Spécifications inadéquates aux fournisseurs

5 (B) Facteurs de l'emploi

- (FE-1) Mauvaise motivation
 - Mauvais rendement récompensé
 - Bon rendement punit
 - Manque d'encouragements
 - Frustration excessive
 - Aggression non appropriée
 - Tentative inappropriée pour gagner du temps ou éviter des efforts
 - Tentative appropriée pour éviter de l'inconfort
 - Tentative inappropriée pour attirer l'attention
 - Discipline inadéquate
 - Pression inappropriée par les pairs
 - Mauvais exemple des supérieurs
 - Suivi inadéquat du rendement
 - Renforcement inadéquat du bon comportement
 - Encouragement à la production inapproprié
- (FE-2) Direction ou supervision inadéquate
 - Rapport hiérarchique vague ou incompatible
 - Attribution des responsabilités vague ou incompatible
 - Délégation inopportune ou insuffisante
 - Politique, procédure, pratiques ou directives inadéquates
 - Objectifs, buts ou normes contradictoires
- (FE-3) Application technique inadéquate
 - Evaluation inadéquate des risques de perte
 - Considération inadéquate des facteurs humains / ergonomiques
 - Normes, spécifications ou critères inadéquats
 - Surveillance inadéquate des chantiers / des activités de construction
 - Evaluation inadéquate de l'état de la préparation opérationnelle
 - Contrôles inadéquats ou inappropriés
 - Surveillance inadéquate du fonctionnement initial
- (FE-4) Programme d'achats inadéquat
 - Spécifications inadéquates sur les commandes
 - Recherche inadéquate sur les matériaux / l'équipement
 - Mode ou route d'expédition inadéquate
 - Inspection ou acceptation inadéquate à la réception
 - Communication inadéquate des données de santé et de sécurité
 - Mauvaise manutention des matériaux
 - Mauvais entreposage des matériaux
 - Mauvais transport des matériaux
 - Identification inadéquate des articles dangereux
 - Récupération ou mise au rebut mal adaptée
 - Choix inadéquat de l'entrepreneur
- (FE-5) Entretien inadéquat
 - Évaluation préventive inadéquate des besoins
 - Lubrification et entretien préventifs inadéquats
 - Ajustement / Montage préventif inadéquat
 - Propreté et resurfaçage préventifs inadéquats
 - Communication inadéquate des besoins
 - Programmation inadéquate du travail
 - Examen inadéquat des unités
- (FE-6) Outils et équipement inadéquats
 - Évaluation inadéquate des besoins et des risques
 - Considérations inadéquates des facteurs humains / ergonomiques
 - Normes ou spécifications inadéquates
 - Disponibilité inadéquate
 - Ajustement / Réparation / Entretien inadéquats
 - Récupération et recyclage inadéquats
 - Enlèvement et remplacement inadéquats d'articles inappropriés
- (FE-7) Normes de travail inadéquates
 - Inventaire et évaluation inadéquates des normes pour :
 - Inventaire et évaluation des expositions et des besoins
 - Coordination pour la conception du processus
 - Participation des employés
 - Procédures / Pratiques / Règles
 - Communication inadéquate des normes pour :
 - Publication
 - Distribution
 - Traduction dans les langues appropriées
 - Formation
- (FE-8) Usure excessive
 - Planification inadéquate de l'utilisation
 - Utilisation excédant la vie utile
 - Inspection ou surveillance inadéquate
 - Chargement ou cycle d'utilisation inadéquat
 - Entretien inadéquat
 - Utilisation par des personnes non qualifiées ou non formées
 - Mauvaise utilisation de l'équipement
- (FE-9) Usage abusif ou mauvais usage
 - Mauvaise conduite qui est tolérée
 - Intentionnellement
 - Non intentionnellement
 - Mauvaise conduite qui n'est pas tolérée
 - Intentionnellement
 - Non intentionnellement
- (FE-10) Remplacement inadéquat des pièces
 - Renforcement avec des affiches, codes de couleur et autres aides visuelles
 - Maintien inadéquat des normes pour :
 - Suivi du déroulement du travail
 - Mise à jour
 - Surveillance de l'utilisation des procédures / des pratiques / des règles
 - Surveillance inadéquate de la conformité

ÉTAPE 6 – Mesures recommandées pour corriger les causes immédiates / directes

Causes (immédiates / directes)	Mesures	Délais	Personne responsable

ÉTAPE 7 – Mesures recommandées pour corriger les causes de base / sous-jacentes

Servez-vous du cadre de travail ci-dessous.

- Responsabilité en matière de santé et de sécurité**
 - 1. Politique de santé et de sécurité
 - 2. Plan de santé et de sécurité
 - 3. Règles générales de santé et de sécurité
 - 4. Procédures / Pratiques de santé et de sécurité
 - 5. Obligations légales
 - 6. Mesures de santé et de sécurité
- Engagement de la direction**
 - 7. Communication en matière de santé et de sécurité
 - 8. Soutien de la direction
 - 9. Bien-être des employés
- Participation des employés**
 - 10. Orientation en matière de santé et de sécurité
 - 11. Participation des employés
 - 12. Pratiques de travail sécuritaires obligatoires
- Gestion des dangers et des risques**
 - 13. Détermination des dangers et des risques
 - 14. Maîtrise des dangers et des risques
 - 15. Signaler les dangers et les risques
 - 16. Déclaration d'un accident
 - 17. Enquête sur les accidents
 - 18. Analyse des accidents et des blessures
 - 19. Inspections de santé et de sécurité
- Formation en santé et en sécurité**
 - 20. Besoins de formation en santé et en sécurité
 - 21. Offrir une formation en santé et en sécurité
 - 22. Efficacité de la formation en santé et en sécurité

Causes (de base / sous-jacentes)	Mesures	Délais	Personne responsable

Remarque : Les mesures recommandées devraient faire partie du plan de travail général en matière de santé et de sécurité de votre organisme.